

Sophiane Hambli et François Thierry : les deux hommes clés du plan Myrmidon pour gagner la guerre des stups



Richard Schittly publie "La guerre des stups" aux éditions Tallandier. En octobre 2015, les douanes découvrent un stock de sept tonnes de cannabis dans le XVI^e arrondissement de Paris. Le principal suspect est en fait un informateur de l'Office central qui clame qu'il est " l'employé de la police ". C'est le début d'un scandale d'Etat. Extrait 1/2.

Avec Richard
Schittly

Sophiane Hambli est extradé d'Espagne le 3 janvier 2011. Quelques jours plus tard, François Thierry prend contact avec Maryvonne Caillibotte, magistrate en poste à la Direction des affaires criminelles et des grâces (DACG) pour évoquer les nouveaux objectifs de l'Office central. Il évoque la présence d'un informateur de choix dans une méthode inédite pour lutter contre le trafic de stupéfiants. Il cite le nom d'Hambli dans son mémo. La DACG constitue un rouage névralgique du ministère de la Justice : le service suit de près toutes les affaires sensibles et conseille en permanence le ministre. La démarche du commissaire témoigne de l'importance qu'il accorde à sa nouvelle recrue. Grâce au dispositif, centré autour d'un informateur principal, le commissaire pense avoir de bonnes chances de gagner la guerre des stups.

François Thierry retrouve à plusieurs reprises Hambli en prison. Il obtient des permis de visites auprès de la cour d'appel de Colmar pour aller discuter avec le prisonnier en Alsace. La relation prospère. Les affaires se multiplient. Parallèlement, le commissaire expose le plan Myrmidon à quelques interlocuteurs privilégiés. Il rencontre des magistrats parisiens, un substitut général à Colmar et même des juges de l'Audience nationale de Madrid. En Espagne, justement, la sanction de l'affaire « Baleine blanche » tombe, le 31 mars 2011. Parmi dix-neuf prévenus, Sophiane Hambli est condamné à trois ans de prison et à 1,5 million d'euros d'amende. Quelques paragraphes sont consacrés au Français, sur les cinq cents pages de jugement du tribunal de Marbella. Les juges décrivent un blanchiment d'argent via des sociétés américaines. Le montant des détournements attribués à Hambli s'élève à 835 081 euros, selon les juges espagnols. Fermement sanctionné en Espagne, extradé, Hambli est désormais contraint de jouer son avenir en France.

Le 15 novembre 2011, un cap supplémentaire est franchi : François Thierry présente le plan Myrmidon auprès de l'ensemble des procureurs de la Juridiction interrégionale spécialisée (JIRS) de Paris. Il évoque le rôle de son informateur sans citer son identité. Éviter les cachotteries sans dévoiler ses secrets de fabrication : le commissaire doit informer ses partenaires judiciaires tout en préservant sa source d'information. Le cercle ne doit pas trop s'élargir sous peine de fuites dangereuses : Hambli joue bien évidemment sa peau, le commissaire, peut-être sa carrière en cas de dérapage incontrôlé.

Au cours de cette réunion, policiers et magistrats discutent des modalités juridiques des livraisons surveillées. Selon le code de procédure pénale, les policiers ont obligation d'informer le parquet pour lancer une livraison surveillée. Si les services du procureur ne s'y opposent pas, l'avis est considéré comme favorable : il faut une opposition formelle pour interrompre le processus.

La formule, pour le moins souple, est d'une grande efficacité opérationnelle, puisque, concrètement, il suffit d'un fax ou d'un mail pour

prévenir un magistrat. Le système repose sur la confiance réciproque. Lors de cette réunion, il est décidé que la JIRS de Paris centralisera les demandes de livraisons surveillées de l'OCRTIS, dans la mesure où l'Office central a une compétence nationale. Les parquets locaux ne sont pas forcément tenus au courant du passage d'une livraison dans leur ressort de compétence. En clair, fin 2011, quelques magistrats parisiens sont les seuls interlocuteurs de l'OCRTIS pour les livraisons surveillées, en particulier celles qui se jouent dans le plan Myrmidon. Contrôle renforcé, centralisation excessive ?

Ces discussions se déroulent dans un contexte particulier. Le 30 septembre 2011, un mois et demi plus tôt, a eu lieu l'arrestation retentissante du commissaire Michel Neyret. Le directeur adjoint de la police judiciaire de Lyon est mis en cause pour corruption et violation du secret professionnel dans des relations mal maîtrisées avec des personnages douteux. Un de ses informateurs tombe dans l'enquête menée par l'Inspection générale de la police nationale (IGPN). Outre des avantages personnels, l'emblématique commissaire est accusé d'avoir détourné des stupéfiants pour rétribuer officieusement des indicateurs. Interrogé sur ses méthodes borderline en matière de lutte contre les stupéfiants, le commissaire Neyret confie à certains : « À côté de ce qu'on me reproche, il faudrait voir du côté de l'OCRTIS, moi c'est rien, c'est dingue ce qui est en train de se passer. » Neyret fait directement allusion au projet Myrmidon, dont il a entendu parler. Ses proches mettent sa remarque sur le coup du ressentiment.

Dix jours à peine après l'arrestation et l'incarcération du commissaire lyonnais, le 10 octobre 2011, François Thierry inscrit officiellement Sophiane Hambli au BCS sous le numéro 15740174. La relation entre le commissaire et son informateur est officialisée. Thierry connaît bien le BCS pour l'avoir dirigé durant quatre ans. Mais curieusement, François Thierry se désigne comme agent traitant. Ce qui ne rentre pas tout à fait dans les pratiques conseillées. En matière d'informateurs, l'agent traitant est généralement supervisé par son chef de service. Là, le chef gère directement l'informateur. Et le superviseur est officiellement Philippe Veroni, le chef de la sous-direction criminelle. Un des plus hauts postes de la PJ, laissant peu le temps pour rencontrer informateur ou agent traitant. Autant dire que la configuration est purement théorique. D'ailleurs Philippe Veroni n'exige aucune note de contact, contrairement aux règles en vigueur, et notamment aux préconisations inscrites dans une charte qui a fait suite à l'affaire Neyret. Les comptes rendus se font à l'oral. Le puissant sous-directeur se dit que le niveau de renseignement est « tellement hors norme », qu'il laisse le commissaire gérer sa source en parfaite autonomie, dans une relation à « l'intensité particulière ». Signe de l'importance du tonton ? Imprudence ? Après tout, Thierry a dirigé le SIAT, il s'y connaît en informateurs. La vie de la PJ continue, avec ses exceptions à la règle.

Les semaines suivantes, la collaboration s'accélère. Le chef de l'Office central obtient du parquet de la JIRS de Paris l'ouverture d'une enquête préliminaire à propos d'une possible importation de cannabis depuis l'Espagne. L'Office central fait savoir qu'il s'agit d'une opération « d'envergure ».

Extrait du livre de Richard Schittly, "La guerre des stups, le flic et l'indic : enquête sur un scandale d'Etat", publié aux éditions Tallandier.

Lien vers la boutique Amazon :[ICI](#)

□